

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2023

OBJET : APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 17/2023

Le Maire présente à l'Assemblée le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, qui s'est déroulé le 18 mars 2023.

Celui-ci n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Unanimité

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 18/2023

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions sollicitées pour l'exercice 2023.

Après examen de chacune d'elles, l'Assemblée décide d'inscrire les différents montants alloués au budget primitif 2023, à l'article 65748 :

- Jeunes sportifs licenciés	1 200 €
- Anciens combattants	800 €
- Les Mésanges	650 €
- Montreux-Sports	600 €
- Montreux-Sports Section Jeunes	600 €
- Comité des Fêtes	1 500 €
- Chorale Sainte-Cécile	300 €
- UCMV	600 €
- École de VTT	600 €
- La Boule Montreusienne	600 €
- Association Chamallow	250 €
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	560 €
- Les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bréchaumont	200 €

Il est rappelé que les subventions ne sont accordées aux Associations que sur demande exprimant un besoin d'aide à destination des personnes les plus démunies (participation aux cotisations, aide aux sorties, etc...).

Unanimité

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Délibération n° 19/2023

Le Budget Primitif 2023 se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	:	925 650.76€
- Dépenses d'investissement	:	523 674.87€
TOTAL	:	1 449 325.63€
- Recettes de fonctionnement	:	925 650.76€
- Recettes d'investissement	:	523 674.87€
TOTAL	:	1 449 325.63€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Unanimité

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 EAU

Délibération n° 20/2023

Le Budget Primitif 2023 de l'eau se présente comme suit :

- Dépenses d'exploitation	:	107 000.54€
- Dépenses d'investissement	:	99 062.73€
TOTAL	:	206 063.27€

- Recettes d'exploitation	:	107 000.54€
- Recettes d'investissement	:	99 062.73€
TOTAL	:	206 063.27€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Unanimité